



Deltagro 3 - Agropole - BP 357 - 47931 AGEN Cedex 9

05 53 66 31 17

cimamediation@orange.fr www.cimamediation.fr

# DÉPARTEMENTS DU GERS • LOT • LOT-ET-GARONNE



CIMA : CHAMBRE INTER-RÉGIONALE DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE POUR LE RÈGLEMENT NÉGOCIÉ DES DIFFÉRENDS



### **COÛT MAÎTRISÉ:**

Le coût dépend de l'importance du différend, de ses enjeux financiers et du nombre de parties concernées. Des forfaits de base sont proposés.



#### **SOUPLESSE:**

La médiation peut être interrompue à tout moment.

Solution sur mesure, sans être tenue aux règles de droit spécifiques sous réserve du respect des règles d'ordre public.

#### **CONFIDENTIALITÉ:**

Elle s'applique aux parties et au médiateur.
Les discussions et les solutions ne sont pas publiques.

# MÉDIATION :

Pour une pérennisation des relations entre les parties.
Pour trouver au final un accord gagnant-gagnant.

#### SIMPLICITÉ:

les parties décident elles-mêmes du choix du processus .

### PROXIMITÉ:

CIMA est présent sur les départements du Lot-et-Garonne, du Gers et du Lot.

## RAPIDITÉ:

Durée entre 2 et 4 mois sauf prorogation en accord ou souhaitée par les parties.

# APAISEMENT:

La recherche de solutions se fait dans le respect mutuel des personnes.

# AMIABLE CONVENTIONNELLE:

(Articles 1530 à 1535 du Code de Procédure Civil) Elle est initiée par les parties soit parce que la médiation est prévue par une clause de médiation, soit parce qu'elle est choisie en mode de règlement par les parties.

#### **MÉDIATEUR:**

C'est un tiers indépendant, neutre, impartial, formé à la médiation, et qui aide les parties à trouver elles-mêmes une solution mutuellement acceptable à leur différend.

Il est tenu à la confidentialité, au secret professionnel et aux règles de déontologie de la médiation.

Il est à l'écoute des parties et suscite chez celles-ci la reconnaissance mutuelle, la courtoisie et la créativité nécessaire à la solution.

#### JUDICIAIRE:

(articles 131-1 à 131-15 du Code de Procédure Civil)

Elle est ordonnée par le juge civil ou commercial avec l'accord des parties ou à leur demande.